



22 octobre 2001. Pauline Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, accompagnée de son attaché politique Richard Brunelle, (consultait) des représentants du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, au sujet de son budget de crise, qu'elle allait rendre public dix jours plus tard...

Prudent, Jean Rochon refuse de tirer des conclusions hâtives, se réserve pour les discussions à venir. Il se prononce cependant sur un barème (sans plancher!) à l'aide sociale, n'écarte pas l'allocation universelle, mise encore et encore sur la création d'emplois... Quelle sécurité sociale pour les Québécois et les Québécoises?

Tandis que se préparent des rencontres régionales sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, coordonnées par les Conseils régionaux de développement (CRD), Jean Rochon, qui reçoit *Recto Verso* dans son bureau de Montréal, lance d'emblée qu'il n'écartera aucune suggestion. «Les questions sont sur la table, on ne veut en éviter aucune», dit-il.

«Présentement, est-ce que notre couverture des besoins essentiels peut être améliorée, et comment?», réfléchit tout haut Jean Rochon. Qui dit besoins essentiels dit aide sociale, un programme sous la responsabilité du nouveau ministre (entré en fonction le 8 mars dernier). Jean Rochon ne s'avance pas sur la réclamation, maintes fois

exprimée, d'un barème plancher à l'aide sociale, ce montant en deçà duquel l'État ne pourrait amputer le chèque d'un prestataire.

La prestation de base débute à 501 \$ pour une personne seule apte au travail. Le bénéficiaire partage son logement (pénalité de 50 \$), s'il refuse un emploi (100 \$ par refus), etc.

La position de Jean Rochon n'a pas bougé depuis le printemps 2001, quand l'opposition libérale à l'Assemblée nationale a promis d'instaurer un tel barème et a encouragé le gouvernement dans cette voie. «Ce que j'ai toujours essayé de dire, et je pense que nos interlocuteurs le reconnaissent, c'est que soustraire [du chèque d'aide sociale] comme on le fait actuellement, on est en train d'arrêter ça complètement», assure Jean Rochon. «Il n'en reste plus beaucoup, des raisons de soustraire. Par exemple, la fameuse diminution pour le partage de logement, il y en a la moitié d'enlevée et on s'est engagé à enlever l'autre moitié d'ici la fin du mandat.» Quant au redou-

table «test du logement» (si le loyer est trop bas, la prestation est réduite en conséquence!), «c'est dans le collimateur», ajoute le ministre.

L'emploi, une fin

La pénalité pour refus d'accepter un emploi pend comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête des prestataires. «Cette pénalité-là, je la vois d'une façon un peu différente», explique Jean Rochon. Le ministre souhaite la maintenir pour des raisons à la fois idéologiques et stratégiques: tout doit converger vers l'emploi.

«La meilleure façon de favoriser l'intégration sociale de quelqu'un, c'est l'emploi», croit Jean Rochon. «Qui peut être de différentes natures: économie marchande, économie sociale, action communautaire. Si on privilégie l'emploi, tout ce qui va amener quelqu'un vers l'emploi sera privilégié. Et quelqu'un qui refuse systématiquement de faire l'effort d'être capable de prendre un emploi, c'est comme quelqu'un qui a un travail et qui décide de ne pas se présenter à l'ouvrage», tranche le ministre.

Pourtant, le tout-à-l'emploi a montré ses limites. C'est d'ailleurs une critique récur-